



COMMUNE DE BELFAUX

Demande de permis de construire selon la procédure simplifiée (ou restreinte), documents à fournir :

Voici ci-dessous la procédure et les documents à fournir pour une demande de permis en procédure simplifiée :

- Faire la demande de permis via l'application FRIAC :
<https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-accueil>
- Plan de situation cadastral actuel avec indication en rouge de la construction prévue (plan initial du géomètre ou extrait cartographique du registre foncier).
Possibilité d'obtenir ce plan sur le site public du registre foncier :
<https://www.rf.fr.ch/rfpublic/>
- Distances aux limites indiquées sur les plans
- Plans avec les dimensions de l'ouvrage (coupes, faces, évacuations des eaux, etc)
- Calcul de l'indice d'occupation du sol (IOS) ou de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) pour les cabanes de jardin, garages, etc
- Si nécessaire, dérogation aux prescriptions sur les limites de fonds signée par les voisins concernés
- Si nécessaire, convention de report d'indice
- Facultatif : prospectus technique, photomontage

Important : à transmettre à la commune un exemplaire papier complet et signé